

« L'État est partout et finalement nulle part »

Quel sera l'avenir économique, sociologique et juridique de notre pays après cette crise sanitaire sans précédent ? Alain Lambert, ancien ministre du Budget et notaire de profession, répond à nos questions.

Conseils des Notaires : Selon vous, cette crise peut-elle être la clé du changement ? Et si oui, dans quel sens ?

Alain Lambert : Oui, elle réunit toutes les conditions pour créer un basculement considérable et peut-être un inversement complet des tendances à l'œuvre depuis 30 ans. La métropolisation, l'afflux des habitants vers les villes métropoles semblait irrésistible. La crise sanitaire inverse la tendance avec un retour à la nature. La globalisation, déjà très engagée, devenait une réalité en voie d'achèvement. Or, le retour vers un rapatriement des productions et une autonomie des produits de nécessité est déjà en cours. Le télétravail prend désormais le pas sur le règne des open-space, comme cadre évident de bien-être au travail et de productivité. L'hyperconsommation des produits prêts à consommer cède la place aux produits locaux, frais, bio, et à la cuisine familiale. Nous assistons à un retour à l'essentiel. Mais toutes les tendances sont fragiles car les humains ont la mémoire courte et les vieux réflexes pourraient l'emporter.

Conseils des Notaires : Avec cette crise, l'État est revenu sur le devant de la scène pour soutenir l'économie. Les services publics sont apparus plus indispensables que jamais. Le libéralisme excessif a-t-il montré ses limites ?

A. L. : L'État, contrairement aux apparences, n'avait pas quitté la scène car il était resté dans les coulisses avec une

production absolument débridée de lois et de réglementations techniques destinées à réguler le libéralisme, essentiellement fondé sur un principe de liberté. Comble de l'ironie et du paradoxe, l'État a même instauré des lois de simplification et autres normes afin de rationaliser la profusion normative.

> Cette crise réunit toutes les conditions pour créer un basculement <

Cela marque la faillite du système d'organisation de l'économie du pays.

Aujourd'hui, l'État est partout et finalement nulle part. Cette crise en est l'illustration parfaite. Notre système de santé dispose d'un budget par personne bien supérieur à celui de plusieurs de nos voisins et pourtant, cela ne fonctionne pas. C'est une erreur d'analyse de penser que le problème est essentiellement financier. C'est une question d'organisation.

Conseils des Notaires : De même, l'industrie automobile est appelée à relocaliser, les Français à consommer local. Est-ce la fin d'une forme de mondialisation ?

A. L. : C'est en tout cas la fin d'un cycle pendant lequel nous pensions que la localisation de la production n'était pas stratégique puisque nous vivions

dans l'affection d'une planète sans frontières avec une dispersion des chaînes de production. La diffusion à une vitesse

vertigineuse du virus nous a révélé l'utilité des frontières. Nous allons donc assister à une vague de relocalisation qui devra concerner *a minima* les secteurs stratégiques liés à l'autonomie nationale. Sera-t-elle durable ? Nul ne peut vraiment en être sûr, puisque les peuples ont la mémoire courte. C'est pourquoi, les incomparables bienfaits de la production locale, des circuits courts, et de l'authenticité doivent être matraqués dans les moyens massifs de communication pour en faire un vrai axiome civilisationnel.

Conseils des Notaires : Le monde du travail pourrait-il lui aussi évoluer ?

Est-ce la fin des 35 heures, la fin des emplois type Uber... ?

A. L. : Les modes de travail vont inévitablement évoluer avec le développement massif du télétravail, la robotisation de l'industrie, le commerce en ligne. En toute logique, le temps de travail devrait être plus long mais aussi beaucoup plus flexible puisque le salarié devrait avoir beaucoup plus d'autonomie grâce au travail à distance.

Personnellement, je ne crois pas que Uber représente une révolution autre que technologique. Il est vrai que l'ubérisation a précarisé de nombreux emplois. Mais son génie aura été d'inverser l'organisation commerciale classique, en privilégiant la localisation de la demande à la localisation de l'offre.

Et ce modèle me semble indispensable pour rendre prospère notre économie, et il me semble compatible avec une meilleure sécurisation des emplois de ceux qui y travaillent.

Conseils des Notaires : La crise a multiplié les systèmes dérogatoires : état d'urgence, ordonnances... En tant que président du Conseil national des normes, comment appréhendez-vous cet afflux législatif ?

A. L. : Un déficit de méthode légistique est criant. Le droit de l'urgence et de l'exception est bien connu, et généralement il est rédigé pour couvrir, en un seul texte, et au moyen de vues géné-

> Nous avons besoin d'une Europe en charge des sujets intercontinentaux et non de la vie quotidienne <

rales, toutes les situations. Les principes généraux, ainsi fixés, permettent d'opérer des déclinaisons par circulaires ou tout autre instrument de droit « souple » par type d'activité. Actuellement, nous assistons à une avalanche de lois, de décrets, d'arrêtés qui vont engendrer des problèmes énormes d'application. Et cela renvoie à la formation juridique actuellement lacunaire des hauts fonctionnaires. Si l'on veut se donner une idée de l'inflation normative due à la crise sanitaire, nous pouvons retenir ce chiffre : sur les sept semaines qui suivent le 14 mars, début du confinement, 256 textes ont été adoptés en 2020 contre 198 en 2019, soit une augmentation de 29 %.

Conseils des Notaires : Le fonctionnement des institutions européennes pourrait-il également être impacté par la crise sanitaire ?

A. L. : À mes yeux, c'est notre principal talon d'Achille actuel dont nous



ne nous mesurons pas la vulnérabilité. L'Europe doit, elle aussi, simplifier son droit et cesser de faire de la libre concurrence l'alpha et l'oméga de sa politique. C'est une urgence de nécessité.

Aujourd'hui, la Commission européenne reste l'organe central de la construction européenne avec, en pratique, un quasi monopole de l'initiative normative. Si nous avons bâti l'Europe sur le sang, l'Union européenne n'est aujourd'hui que du droit. À côté de la présidence de la Commission européenne, le chef du Service juridique a encore plus de pouvoir que les Commissaires eux-mêmes et la politique s'efface devant le droit. Il faut sortir de cela et confier aux institutions européennes des responsabilités stratégiques plus grandes afin de garantir notre continent des grands fléaux qui le menacent au plan sani-

Bio express

Alain Lambert

Notaire de profession, Alain Lambert s'engage en politique en 1983. Au cours de sa carrière, il occupe les fonctions de maire d'Alençon, sénateur de l'Orne, ministre du Budget de 2002 à 2004 dans le gouvernement Raffarin, président du Conseil général de l'Orne. Il est aujourd'hui Premier vice-président du Conseil départemental de l'Orne et président du Conseil national des normes.

taire, numérique, terroriste et au plan de l'immigration.

Nous avons un besoin crucial de plus d'Europe, mais d'une Europe en charge des sujets intercontinentaux, et non pas de la vie quotidienne des peuples européens, dont la diversité ne permet pas d'être régie de Bruxelles.

Conseils des Notaires : Pour les particuliers, en quoi le droit peut-il évoluer : droit des contrats, responsabilité... ?

A. L. : Si les gouvernements réfléchissaient mieux, ils comprendraient qu'en édictant toujours autant de lois prétendant régir les conditions de vie en société, ils doivent — absolument et simultanément — élargir le champ contractuel. À défaut, le pays connaîtra des convulsions permanentes. À titre d'exemple, le droit que nous avons fabriqué, comme celui de la protection du consommateur, a rompu la confiance entre client et prestataire. Si nous restons dans une société de défiance, toute notre civilisation va s'effondrer.

S'agissant de la responsabilité, je suis personnellement attaché à ce qu'elle constitue le corollaire naturel de la liberté. C'est d'ailleurs quelque chose que certains politiques ne semblent pas vouloir s'appliquer à eux-mêmes. Comme pour tout, lorsque l'on se voit accorder davantage de liberté, il faut nécessairement être prêt à assumer la responsabilité de ses actes.

> **Plutôt que de voir la dette exploser, la sagesse serait d'instaurer une légère pression fiscale sur tous les Français** <

Conseils des Notaires : D'un point de vue fiscal, de nouveaux impôts seront-ils nécessaires ?

A. L. : Malheureusement, cela me semble inévitable, à raison des moindres recettes que nous avons subies et des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire. Nous allons perdre entre 10 et 15 points de PIB, soit environ 30 milliards. Plutôt que de voir la dette exploser, la sagesse serait de réduire le déficit par une légère pression fiscale qui toucherait tous les Français.

Une hausse de la TVA de deux points sur les produits de consommation, et



légende photo légende photo

un taux moindre sur les produits de première nécessité, permettrait d'obtenir le meilleur rendement. Les Français pourraient le comprendre dès lors qu'il leur serait expliqué qu'il s'agit aussi de ne pas renvoyer la facture à leurs enfants et petits-enfants.

Les bases philosophiques existentielles de notre fiscalité datent de la Révolution française et notamment de l'idée que la richesse vient de la possession foncière. Il est temps de revoir nos conceptions fiscales. En effet, les préoccupations centrales en matière de transition énergétique, le développement sans commune mesure de la sphère financière ou l'explosion du marché des DATA sont autant de façons d'augmenter la fiscalité tout en la rendant socialement acceptable.

Conseils des Notaires : L'immobilier deviendra-t-il plus que jamais la valeur refuge pour les Français ?

A. L. : Je ne vois aucune raison pour que l'immobilier change de valeur aux yeux des Français. Il s'agit d'un bien réel qui permet de se loger et dont la valeur financière reste durable sur le long terme. Le seul fait que la population augmente démontre que le besoin de logement restera fort pendant plusieurs générations.

Toutefois, les habitudes pourraient changer. Je pense que la bascule peut se jouer durant l'été. Les citoyens vont avoir besoin de se ressourcer au vert.

C'est à ce moment-là que l'idée de s'y installer, grâce au développement du télétravail, pourrait se concrétiser. Cette évolution serait une très bonne chose car elle permettrait de redéployer notre population.

Conseils des Notaires : Avons-nous également franchi un pas dans la dématérialisation juridique et les échanges à distance, par exemple avec l'acte de comparution à distance mis en place par les notaires durant le confinement ?

A. L. : Je suis personnellement convaincu que l'instrumentation à distance est la révolution indispensable qui permet au notariat de s'inscrire durablement dans l'ordre juridique du 21^e siècle. Une partie majoritaire de la vie économique, sociale et juridique va désormais s'installer dans l'univers immatériel, il était donc indispensable que le service public de l'authenticité aille y exercer la même fonction souveraine que celle qu'il exerce dans le monde réel ou matériel. Je me réjouis de voir que les autorités du Conseil supérieur du notariat tiennent le cap du progrès, en veillant à ce que l'authenticité notariale puisse faire souffler l'esprit de la loi de Ventôse dans l'univers numérique qui sera celui du 21^e siècle. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR BARBARA BÉNICHOU